



## AVIS DE MARCHÉ

Département de publication :  
38 Isère

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :  
MAIRIE DE VILLETTE D'ANTHON, 14 RUE DES TILLEULS, 38280 Villette d'Anthon,  
0478312505

Objet :

Accord-cadre à bons de commande pour la préparation et livraison en liaison froide de repas aux restaurants scolaires, à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et la fourniture pour le portage des repas

Type d'avis :

Avis de marché

Type de procédure :

Procédure adaptée : article L2123-1 du Code de Commande Publique

Caractéristiques principales :

Accord-cadre à bons de commande en application des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique

Montant minimum HT : 100 000 €

Montant maximum HT : 190 000 €

Catégorie : Fournitures et services

Prestations divisées en lot :

Non, cet accord cadre sera mono attributaire

Support(s) de parution :

<http://sudest-marchespublics.com>

<http://www.e-marchespublics.com>

Date et heure limite de dépôts des offres :

**Vendredi 27 septembre 2019 à 11h30**

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

Durée : du **01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020**

- S'agissant d'un accord cadre à bons de commande, il est précisé que les prestations feront l'objet d'un bon de commande

- Les prestations débuteront dès l'émission du premier bon de commande par la collectivité

Conditions de participation :

Capacités juridiques et financières :

- \* Lettre de candidature DC1
- \* Déclaration du candidat DC2
- \* Les attestations d'assurances civiles de moins d'un an
- \* La copie du ou des jugements prononcés si l'entreprise est en redressement judiciaire

Capacités techniques :

\*Une notice sur les moyens matériels et humains permettant d'apprécier les capacités de l'entreprise

\*Des références de prestations similaires de moins de 5 ans

Critères d'attribution des offres : L'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants, pondérés comme suit :

- \* **Critère 1 : prix : 50%**
- \* **Critère 2 : valeur technique : 40%**

La valeur technique sera appréciée en fonction des sous critères techniques suivants au regard des caractéristiques de l'offre de chaque candidat, telle que présentée dans le mémoire technique.

- sous critère 1 : 20%

Qualité nutritionnelle, variété et équilibre des menus choix, pertinence, choix des menus à thèmes, animation, composition, préparation et grammages des repas.

- sous critère 2 : 10%

Mode de production et provenance des produits, traçabilité, conditionnement des emballages devant être respectueux de l'environnement

- sous critère 3 : 10%

Organisation, qualité, moyens matériels et humains de l'entreprise

**\*Critère 3 : respect des délais d'exécution avec moyen mis en œuvre : 10%**

Dossier disponible sur le site : [www.sudest-marchespublics.com](http://www.sudest-marchespublics.com)

Renseignements administratifs et techniques : 04 78 31 25 05 ou par mail à l'adresse suivante :

[mairie@mairie-villetedanthon.fr](mailto:mairie@mairie-villetedanthon.fr)

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Grenoble 2 place de Verdun BP 1135 - 38022 GRENOBLE

Précisions concernant le délai d'introduction des recours : 2 mois à compter de la notification

Date du présent avis : **30/08/2019**